

Monsieur le Conseiller aux Etats,  
Monsieur le Conseiller national,  
Monsieur le Maire de la Ville de Genève,  
Monsieur le Conseiller administratif,  
Messieurs les Conseillers administratifs et Mesdames les Conseillères  
administratives,  
Messieurs les Conseillers municipaux et Conseillères municipales  
Mesdames et Messieurs,

Nous arrivons au bout d'un périple, un périple important qui dure depuis plus de deux ans. J'aimerais, si vous me le permettez et même si cela est peu original à ce stade de nos travaux, souligner l'importance de l'entreprise réalisée, qui s'achève pour une partie importante aujourd'hui. Bien sûr, nous pouvons constater que les trois forums se sont tenus à satisfaction, que l'ensemble des acteurs ont joué le jeu, y compris les politiques, les administrations par leur mise à contribution et par leur participation directe à l'échange d'informations et aux différents ateliers qui ont permis la tenue des trois forums. Au bout du compte, nous nous retrouvons aujourd'hui avec un dernier forum. Bien sûr le RAAC poursuivra ses travaux, mais les trois forums prévus arrivent à leur terme et nous avons vécu - c'est ce que je vous propose de prendre en compte maintenant - un moment historique, un moment historique de deux ans. Car à force de souligner les travaux, on oublie peut-être le point de départ et le point d'arrivée de ceux-ci.

Lorsque les travaux ont démarré par la constitution du RAAC, en février 2007, il s'agissait de s'insurger contre un plan : celui de transférer l'intégralité des compétences culturelles de l'Etat vers les communes et en particulier vers la seule ville de Genève. A cette époque-là, j'ose dire que le consensus était de mise, et c'est ce qui a très exactement déclenché la constitution du RAAC, qui voulait s'opposer à un tel plan - pour autant que cette opération mérite le terme de plan, bien évidemment. En tous les cas, aujourd'hui, nous nous trouvons dans une situation, et je me plais à le relever, où le consensus règne pour dire : l'Etat doit s'engager davantage. Quel chemin parcouru en deux ans ! Je pense que nous devons le réaliser, le prendre en compte. En deux ans, il ne s'est pas passé que trois forums aussi importants ont-ils été. Il s'est passé bon nombre de choses, quelque fois des gestes un peu symboliques, quelque fois des accords peu spectaculaires. En tous les cas, sur le plan cantonal, nous avons pu enregistrer que la commission de l'enseignement et de l'éducation est devenue également "et de la culture", le Conseil d'Etat, prêt à se défaire il y a deux ans et demi de toute compétence en la matière, a créé une délégation aux affaires culturelles, et nous nous retrouvons aujourd'hui avec un plan financier quadriennal qui, sur trois ans 2009-2010-2011, consacre l'augmentation de 3 millions de ses subventions. Certes ce n'est pas à la hauteur de l'ambition, mais après des années de blocages, le redémarrage de l'adaptation des subventions à défaut d'augmentation mérite pour moi néanmoins d'être relevé.

Dans cette période, cela a été abondamment rappelé heureusement, il y a eu également l'élection de la Constituante. A défaut d'en connaître déjà les résultats,

nous pouvons dire que la Constituante soulève un espoir, celui de nous voir sortir de plusieurs années d'ambiguïté, dans la mesure où il faudra clarifier un certain nombre de compétences, d'engagements, voire la manière dont les collectivités publiques devront à l'avenir être organisées. Et dans le même laps de temps, nous assistons, avec pratiquement quelques mois de décalage - puisque les travaux seront bouclés nous l'espérons à la fin de l'année civile - à la mise sous toit d'une loi fédérale sur la culture concrétisant ainsi la Constitution, en tout cas dans sa volonté d'engagement culturel.

Mesdames et Messieurs, je tiens également à dire que si la Constitution a un rôle important à jouer, c'est celui de clarifier ce qu'aura été finalement notre passé atypique, un passé atypique qui nous enferme dans la contradiction la plus totale du point de vue du canton. En effet, la constitution fédérale délègue aux cantons les tâches culturelles et, en même temps, le Canton de Genève a adopté en 2006 une loi sur l'accès et l'encouragement à la culture, très bonne loi au demeurant, mais qui ne consacre qu'un engagement subsidiaire du Canton par rapport aux autres collectivités publiques. Il n'y a donc à ce jour pas de respect de la Constitution fédérale donnant au canton un rôle prépondérant, un rôle d'organisation mais également un rôle financier et d'engagement pour l'action culturelle.

Mesdames et Messieurs, je remarque cela en disant que l'exception genevoise remonte - et j'avais eu l'occasion, je crois, de le relever à l'occasion du premier forum - à plus de 150 ans puisque les travaux que nous avons engagé du côté de nos archives nous ont permis de relever 110 débats jusqu'en 2007 sur les questions de culture dont les premiers ont démarré en 1851 et dont le plus important, auquel j'aimerais vous renvoyer aujourd'hui, est constitué par celui de 1855 auquel a pris part James Fazy, mais également un certain nombre de députés. Ce débat, traitant d'une pétition des artistes dramatiques et des musiciens de théâtre, s'est déroulé dans de telles conditions d'affrontement qu'il a fallu que le président du Grand Conseil lève la séance, tant les échanges étaient polémiques, pour une raison simple: il s'agissait de savoir si le Canton devait suivre, par le Conseil d'Etat, le Conseil administratif dans le soutien à ces artistes qui en avaient besoin.

1855, Mesdames et Messieurs, cela nous permet de dire que l'ambiguïté a démarré il y a longtemps. J'espère que les deux ans que nous venons de vivre nous permettront de constituer une première étape vers un changement profond. Mais les années d'ambiguïté ne nous ont pas amenés à 2007 fortuitement. Il s'agit en effet d'un processus qui a démarré avant, avec l'adoption de la conférence culturelle. En 2004, le Grand Conseil et le Conseil municipal de la Ville de Genève, dans leur élan, appelaient l'ensemble des communes à ratifier le projet de conférence culturelle. En se retournant, ils n'en virent que deux. 2004 constitue justement ce point d'apogée, parce que le rassemblement fut un échec. Souvent dénoncé comme un élément technocratique d'organisation, comme une instance qui manquait de vie, il renvoyait les processus financiers aux méandres de l'organisation cantonale et communales sans jamais dire comment elles devaient s'organiser. Quelques mois plus tard, c'est la première estocade qui est portée contre la culture genevoise.

S'agissant de boucler un budget particulièrement difficile en juin 2004 - six mois après la date limite - la députation décidait de diminuer les fonds ponctuels par deux, renvoyant ainsi l'ensemble des événements de tout un semestre au calendes

grecques sans même en avoir conscience et sans même prendre l'engagement de les reprendre à l'occasion de 2005. Le flou était de mise à ce moment-là. C'est le mouvement 804, à l'époque, qui a dénoncé cette opération. Par sa mobilisation, je me souviens, il a récolté quelque 22'000 signatures, et a permis ainsi de faire rétablir les subventions de l'année 2005.

C'est en 2007 que le Canton a affiché la volonté de se défaire des affaires culturelles. Cet événement s'est d'abord forgé dans une organisation atypique, qui a ensuite cédé le pas à quelque chose qui ressemble à une prise de distance, se manifestant par une organisation d'abord peu claire puis par des décisions franchement hostiles à la culture.

Lorsqu'il s'agit de reprendre ces trois forums, j'aimerais dire que nous avons fait un certain nombre de propositions du côté des collectivités publiques et en particulier avec la Ville de Genève, puisque Patrice Mugny et moi-même avons adressé au Rassemblement des artistes et acteurs culturels une lettre proposant la création d'un Conseil de la culture. Ce Conseil de la culture, sur lequel nous avons longuement débattu pour savoir quel devait être son rôle dans la concertation, nous a mené, avec le Conseil d'Etat, à réfléchir plus largement au devenir de la concertation dans une volonté de prendre en compte la législation cantonale, la loi d'accès et d'encouragement à la culture. Nous avons travaillé pour vous proposer aujourd'hui un processus qui est celui de la révision complète de la loi sur l'accès et l'encouragement à la culture. Nous voulons revoir la loi de 1996 non seulement parce qu'elle est contradictoire par rapport à la Constitution, et notamment par le rôle subsidiaire que la loi confère au Canton, mais parce qu'elle est aussi dépassée d'un certain nombre de points de vue, au vu des évolutions en cours dont les travaux du Forum ont souligné l'importance. Ce processus de révision en profondeur de la loi doit non seulement permettre une participation d'experts, de gens reconnus de la culture, mais également de placer des objectifs fondamentaux à la démarche. Parmi ces objectifs, il s'agit d'affirmer clairement la volonté d'un engagement accru de l'Etat dans le domaine de la culture. Cet objectif est posé; il est unanimement soutenu par le Conseil d'Etat.

Le deuxième élément important est de faire en sorte que le fonctionnement entre les collectivités publiques soit non seulement revu mais permette également une participation importante des artistes et acteurs culturels. Cette volonté politique est au centre de la démarche de la commission qui démarrera ses travaux au mois de septembre. Elle sera constituée de 21 membres sous la présidence de Monsieur Roger Marcel Mayou, qui a accepté de conduire ces travaux. Ce que j'évoque aujourd'hui n'est ni une promesse ni un engagement mais une décision prise par le Conseil d'Etat mercredi dernier, qui vous est communiqué aujourd'hui et qui l'a été tout à l'heure aux médias quelques heures avant de démarrer ce troisième forum. Je tiens à souligner l'importance de ces travaux pour dire qu'il n'y aura pas de politique dans la commission mais des experts, des experts provenant de Genève, de Suisse alémanique, de France qui ont tous été désignés pour leur appartenance aux différents domaines artistiques, mais également pour leur ancrage dans l'institution ou dans le off. A cette commission participeront également une représentante de la Ville de Genève, du service concerné, Mme Keller que je salue, pour le service cantonal de la culture, Mme Perruchoud que je salue également, et pour l'ACG M. Rüttsche, son directeur général. Pour l'ensemble de ces membres, je vous renvoie à

un document qui est à disposition à la sortie et qui vous permettra aussi de constater que des personnes éminentes de ces forums auront l'occasion de siéger en tant qu'expert(e)s dans ladite commission.

Ce travail important mené par le Conseil d'Etat vise également une coordination avec d'autres travaux. En premier lieu, le travail monumental qui consiste à plancher sur la sécurité sociale des artistes. Du côté de Berne, nous avons bon espoir de voir la loi sortir du Conseil des États avec la même ambition qu'elle est sortie du Conseil national, c'est-à-dire celle de régler une participation tout particulièrement à la prévoyance professionnelle. Nous espérons qu'avec ce travail réalisé au niveau Suisse, le Canton apportera son complément, en tous les cas j'ai également le plaisir de vous dire aujourd'hui qu'avec mon collègue François Longchamp nous sommes en accord pour démarrer un groupe de réflexion sur le domaine de la sécurité sociale des artistes.

Le troisième élément a trait à la recherche de lieux, problématique souvent évoquée pour dire que le canton devrait davantage s'engager. Oui, un certain nombre de terrains ont été perdus, et je le déplore, quelque fois de manière inéluctable, et non pas par calcul politique. Nous devons y remédier par des recherches à court, moyen et long terme. Pour le court terme, vous connaissez un certain nombre d'engagements du Conseil d'Etat : nous sommes aujourd'hui à la veille, nous consacrons plutôt la création de la Fondation pour la promotion de lieux pour la culture émergente, avec la participation du Département des constructions et des technologies de l'information et du Département de l'instruction publique. Ce travail que nous avons pu mener avec mon collègue Mark Muller est complété par des visions à plus long terme, qui intègrent le projet Praille-Acacias-Vernets, mais également des projets comme la pointe de la Jonction. Ce dernier projet montre qu'aujourd'hui, lorsqu'il s'agit de mettre en évidence un lieu aussi important que cette parcelle, le Canton pense au secteur de pointe sur le plan universitaire, non seulement au niveau suisse mais au niveau mondial. Il s'agit d'une collaboration inter-institutionnelle avec l' Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, l'Université de Lausanne et bien sûr l'Université de Genève mais aussi avec la présence des Hautes-Écoles dans le domaine artistique et surtout, avec un projet culturel devant accompagner la volonté de logement d'étudiants et de promenade pour genevoises et genevois à la Pointe de la Jonction. Ce travail est important et traduit une profonde prise de conscience, de la part des autorités cantonales, de l'importance du défi culturel.

Mesdames et Messieurs, tout à l'heure a été évoquée la résolution déposée hier soir par un certain nombre de partis. Nous revenons ici dans une logique de plus court terme, mais il s'agit d'y enlever tout l'aspect polémique car aujourd'hui les partis signataires, en l'occurrence ceux de l'Entente et de l'UDC, rejoignent socialistes et verts sur la volonté d'ouvrir une discussion importante sur les répartitions, qui devra être suivie immanquablement d'engagements financiers. On ne peut pas à la fois proposer lorsqu'il s'agit de discourir, et en même temps pratiquer la politique de l'autruche au moment où il s'agit de passer à la caisse. On peut considérer, comme le disait Régis Debré, qu'à force de faire l'autruche nous avons failli trouver du pétrole. Maintenant, il nous faut sortir la tête, et regarder devant nous, regarder l'avenir et dire que ces engagements, une résolution même de court terme mais également une future loi à l'horizon d'avril 2010 et une nouvelle constitution nous

permettront enfin de mettre la culture à la pointe des engagements de l'Etat comme donnant un sens aux fondements de notre société. Il s'agit également de permettre ainsi à un *Département de la culture* de voir le jour. Je dis à un *Département de la culture* parce qu'il s'agit de dépasser les subventions, même si elles sont importantes et à augmenter - il faut prendre en compte ce qui est fait et, merci de l'avoir relevé, au niveau scolaire puisque c'est une préoccupation constante et une recherche quotidienne de renforcer la cohérence entre l'école et la culture - mais il s'agit également de prendre en compte le patrimoine, l'entretien du patrimoine et des engagements plus importants que ceux réalisés à ce jour et également disséminés dans différents départements. André Malraux, lorsqu'il a créé en 1959 le ministère de la culture sous l'égide de la présidence de Charles de Gaulle, disait qu'il s'agissait dans ce processus d'émanciper la culture de l'éducation nationale. Alors si je ne suis pas en train de plaider pour des scissions à court terme entre l'instruction publique et la culture, bien au contraire, je tiens à dire qu'il s'agit de travaux à long terme qui doivent finalement consacrer un travail engagé par la révision de la loi, par une nouvelle constitution, et surtout, par un engagement actualisé sur le plan financier

Voilà, Mesdames et Messieurs, deux ans de travaux me permettent de dire que les choses ont été débloquées pour le moment, que nous avons des perspectives devant nous, que la crise peut être génératrice de progressions et de développements, nous en avons je crois la preuve aujourd'hui. En même temps, gardons à l'esprit que tout change vite, y-compris en politique, et qu'il faut une mobilisation constante, incessante, des milieux concernés, pour faire en sorte que l'ensemble des engagements pris deviennent réalité.